

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Objet :

**Modification du Tableau
de l'effectif communal**

N° : D – 2023 – 11 - 06 – 03

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Olivier MONROS, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

Procurations : Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Claude VIDAL à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Julien PUJOL à M. Olivier MONROS, Mme Solène PELLE à M. Jean-Philippe GARCIA ;

Secrétaire de séance : M. Bernard GUERRERE.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 Juin 2023, régularisant le tableau de l'effectif communal et précise qu'il convient d'ajouter un poste de Gardien-Brigadier de la Police Municipale pour permettre l'embauche d'un nouvel agent à compter du 1^{er} décembre 2023.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

APPROUVE, par 23 voix pour dont 6 procurations, le tableau comme suit :

Personnel permanent à temps complet :

- 1 Attaché principal territorial
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1^{er} classe
- 2 Adjoint administratif principal 1^{er} classe
- 2 Adjoints administratifs principaux 2^o classe
- 1 Adjoint administratif territorial
- 2 Brigadiers chef principaux
- 1 Gardien-Brigadier
- 1 Animateur principal 1^{er} classe
- 3 Adjoints d'animation principaux territoriaux 2^o classe
- 1 Adjoint d'animation principaux territoriaux 1^{er} classe
- 1 Ingénieur territorial
- 2 Techniciens principaux 1^{ère} classe
- 2 Agents de maîtrise principaux
- 7 Adjoints techniques principaux 1^{er} classe
- 4 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- 3 Adjoints techniques territoriaux
- 1 ATSEM

Personnel permanent à temps non complet :

- 1 Adjoint technique (à raison de 20h/semaine)

Personnel non permanent / vacataires :

- 2 Assistants d'enseignement artistiques à temps incomplet
- 2 Adjoints techniques territoriaux

Personnel sous contrat aidé par l'Etat / CDD temps complet :

- 6 Contrats PEC 20h pouvant être complétés selon besoins des services

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Bernard GUERRERE

Le Maire,

Jean-François GUIBBERT

Nombre de Membres

| Afférents Au conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|-------------------------|-------------|--|
| 23 | 23 | 23 |

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le **09 NOV. 2023**

ID : 034-213401359-20231106-D2023_11_06_003-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault, le **08 NOV. 2023**
Et publication ou notification
Du **09 NOV. 2023**
Le Maire :

